PROCÈS-VERBAL

Des élections des Membres du Sénat-Conservateur, de ceux du Corps-Législatif, et de ceux du Tribunat, en exécution de la Constitution.

A PARIS,

Chez PIERRE DIDOT L'AINÉ,

Imprimeur du Sénat-Conservateur.

AU PALAIS NATIONAL DES SCIENCES ET ARTS.

AN VIII.

SÉNAT-CONSERVATEUR.

PROCÈS-VERBAL

des élections des Membres du Sénat-Conservateur, de ceux du Corps-Législatif, et de ceux du Tribunat, en exécution de la Constitution.

Séance du 3 *nivose an* 8.

Cejourd'hui, 3 nivose an 8 de la république, les citoyens Sieyes et Roger-Ducos, consuls sortants; les citoyens Cambacérès et Lebrun, second et troisieme consuls, se sont réunis pour, en exécution de l'article XXIV de la constitution, et de la loi de ce jour, qui ordonne, article premier, que le Sénat-conservateur entrera en fonction demain 4 nivose, nommer la majorité du Sénat-conservateur : en conséquence ils ont nommé, pour former ladite majorité, les vingt-neuf ci-

toyens dont les noms suivent, classés dans leur ordre alphabétique.

Beaupuy, de la commission des anciens.
Berthollet, administrateur de la monnoie.
Cabanis, de la commission des 500.
Cornet, de la commission des anciens.
Cousin, du conseil des anciens.
Creuzé-Latouche, de la commission des 500.
Dailly, ex-constituant.
Destutt-Tracy, ex-constituant.
Dubois-Dubay, du conseil des anciens.
Ducis, de l'institut national.
Fargues, de la commission des anciens.
Garan-Coulon, ex-conventionnel, substitut du commiss. du gouvern. au tribunal de cassation.
Garat, de la commission des anciens.
Hatry, ex-général en chef.
Kellermann, ex-général en chef.
Lacépede, professeur au muséum d'histoire naturelle.
Lambrescht, ex-ministre de la justice, président de l'administration centrale de la Dyle.
Laplace, ministre de l'intérieur.
Lecouteulx-Canteleu, ex-constituant, président de l'administration de la Seine.
Lemercier, de la commission des anciens.
Lenoir-Laroche, de la commission des anciens.
Lespinasse, général de division.

Monge, ex-ministre de la marine.
Pléville-le-Peley, vice-amiral.
Porcher, de la commission des anciens.
Resnier, ex-envoyé de la république à Geneve, archiviste des relations extérieures.
Rousseau, de la commission des anciens.
Vimar, de la commission des anciens.
Volney, de l'institut national.

Les vingt-neuf citoyens ci-dessus dénommés, formant, avec les citoyens Sieyes et Roger-Ducos, la majorité du Sénat-conservateur, la premiere nomination prescrite par l'article XXIV de la constitution se trouve consommée; et il est arrêté que lesdits citoyens seront convoqués individuellement, à demain neuf heures du matin, dans le palais du Sénat-conservateur, pour se compléter conformément au même article de la constitution.

Fait au palais du Sénat-conservateur, le 3 nivose an 8 de la république. *Signé* SIEYES, ROGER-DUCOS, CAMBACÉRÈS, LEBRUN.

Séance du 4 nivose an 8.

Cejourd'hui, 4 nivose an 8 de la république, les citoyens composant la majorité du Sénat-conservateur, convoqués pour se compléter, aux termes de l'article XXIV de la constitution, y

ont procédé sous la présidence du citoyen Dailly, doyen d'âge, le citoyen Fargues, comme le plus jeune, remplissant les fonctions de secrétaire.

Les vingt-neuf citoyens dont les noms suivent, classés dans leur ordre alphabétique, ont été nommés pour compléter le Sénat-conservateur.

Abrial, commissaire du gouvernement au tribunal de cassation.

Casa-Bianca (Raphaël), général de division.

Chasset, du conseil des anciens.

Choiseul-Praslin, ex-constituant.

Chollet (de la Gironde), de la commission des 500.

Clément de Ris, ex-commissaire de l'instruction publique, ex-président de l'administration d'Indre et Loire.

Cornudet, de la commission des anciens.

Cretet, de la commission des anciens.

Darcet, de l'institut national.

Daubenton, professeur au muséum d'histoire naturelle.

Davous, administrateur du département de la Seine.

Depere (Matthieu), de la commission des anciens.

Dizez, ex-conventionnel, commissaire du gouvernement à l'administration centrale du département des Landes.

Drouin (Louis), négociant à Nantes.
François (de Neuf-château), ex-directeur, ex-législateur, ex-ministre de l'intérieur.
Herwyn, de la commission des anciens.
Journu-Aubert, ex-législateur, négociant à Bordeaux.
Lagrange, de l'institut national.
Laville-Leroulx, négociant, ex-constituant.
Lejean (Lazare), négociant à Marseille.
Levavasseur, négociant, président du tribunal de commerce à Rouen.
Peré, de la commission des anciens.
Perregaux, banquier.
Regnier, de la commission des anciens.
Rœderer, ex-constituant.
Sers (de la Gironde), ex-législateur, négociant à Bordeaux.
Vernier, de la commission des anciens.
Vien, peintre, de l'institut national.
Villetard, de la commission des 500.

Les conservateurs qui viennent d'être nommés seront individuellement convoqués pour quatre heures après midi, à l'effet de procéder aux élections qui sont confiées au Sénat conservateur par les articles XX et XXIV de la constitution.

Fait au palais du Sénat-conservateur, le 4 nivose an huit de la république.

Signé DAILLY, président; FARGUES, secrétaire.

Séance du 4 nivose an 8, après midi.

Cejourd'hui 4 nivose an 8 de la république, quatre heures après midi, les citoyens nommés pour composer le Sénat-conservateur, au nombre prescrit par la constitution, étant réunis, les citoyens Abrial, Cretet, Regnier, et Rœderer, ont fait connoître à l'assemblée qu'ayant déja accepté d'autres fonctions, ils ne pouvoient remplir celles auxquelles le Sénat-conservateur les appeloit; en conséquence il a été procédé à leur remplacement.

Les suffrages se sont réunis sur les citoyens
Bougainville, vice-amiral;
Morard de Galles, vice-amiral;
Jacqueminot, de la commission des 500;
Serurier, général de division.

Ces quatre citoyens sont immédiatement convoqués pour venir prendre part aux opérations de l'assemblée.

Le nombre des membres dont le Sénat doit se composer se trouvant complet, aux termes des articles XXIV et XV de la constitution, leur premiere opération a été de s'organiser par la nomination d'un président et de deux secrétaires. Le citoyen Sieyes est élu président; les citoyens Roger-Ducos et Lacépede sont élus secrétaires, et ils prennent place au bureau.

Signé DAILLY, président d'âge, FARGUES, secrétaire provisoire.

Le Sénat-conservateur se trouvant définitivement organisé, ses membres ont tous individuellement prêté le serment prescrit par la loi du 25 brumaire dernier.

Le Sénat prend les arrêtés suivants :

Arrête que l'existence constitutionnelle du Sénat-conservateur sera notifiée de suite aux consuls de la république.

Arrête qu'il reste en permanence pour procéder sans discontinuation aux élections prescrites par l'article XX de la constitution.

Le Sénat-conservateur a élu, pour composer le corps législatif, les trois cents citoyens dont les noms suivent, classés dans leur ordre alphabétique.

Albert aîné (de la Seine), du conseil des anciens.
Albert jeune (du Bas-Rhin), du conseil des 500.
Allart (du Rhône), du conseil des anciens.
Anquetin (de la Seine-Inférieure), du conseil des anciens.
Auverlot (de Gemmappes), du conseil des 500.
Appert (du Loiret), du conseil des anciens.
Aubert (de la Seine), du conseil des 500.
Auguis (des Deux Sevres), du conseil des 500.
Baborier (de la Drôme), du conseil des anciens.
Baillon (du Nord), du conseil des anciens.
Baraillon (de la Creuse), du conseil des anciens.
Baron (de la Marne), du conseil des anciens.

Barré (de la Sarthe), du conseil des anciens.
Barriere (des Basses-Alpes), du conseil des 500.
Barrot (de la Lozere), du conseil des anciens.
Bassaget (de Vaucluse), du conseil des anciens.
Bassange (de l'Ourthe), du conseil des 500.
Bazoche (de la Meuse), du conseil des anciens.
Beauchamp (de l'Allier), du conseil des 500.
Beerenbroeck (des Deux Nethes), du conseil des anciens.
Belleville, ex-ministre de la république à Gênes.
Belzais-Courmesnil (de l'Orne), du conseil des 500.
Bergeras (des Basses-Pyrénées), du conseil des anciens.
Bergier (du Puy-de-Dôme), ex-législateur.
Berquier-Neuville (du Pas-de-Calais), du conseil des 500.
Berthezen (du Gard), ex-conventionnel.
Blarau (de Gemmappes), du conseil des anciens.
Boëri (de l'Indre), du conseil des 500.
Boileau (de l'Yonne), du conseil des 500.
Bollet (du Pas-de-Calais), du conseil des anciens.
Bollioud (de l'Ardeche), du conseil des 500.
Bonaparte (Joseph) département du Golo, ex-législateur.
Bordes (de l'Arriege), du conseil des 500.
Bouisseren (de la Charente-Inférieure), du conseil des anciens.
Bourdon (de la Seine-Inférieure), du conseil des anciens.

Bourg-la-Prade (du Lot et Garonne), du conseil des 500.

Bourgois (de la Seine-Inférieure), du conseil des anciens.

Brault (de la Vienne), du conseil des anciens.

Bréard (de la Charente-Inférieure), ex-conventionnel.

Brémontier (de la Seine-Inférieure), du conseil des 500.

Bucaille (du Pas-de-Calais), ex-constituant.

Cacault (de la Loire-Inférieure), du conseil des 500.

Cazenave (des Basses-Pyrénées), de la commission des 500.

Castagné (du Tarn), du conseil des 500.

Castaing (de l'Orne), du conseil des 500.

Cayre (du Rhône), du conseil des 500.

Cazaux (de la Haute-Garonne), du conseil des 500.

Chaillot (de Seine et Marne), du conseil des 500.

Champion (de la Meuse), du conseil des anciens.

Champion (du Jura), du conseil des anciens.

Charrel (de l'Isere), du conseil des 500.

Chatry-Lafosse (du Calvados), de la commission des anciens.

Cherrier (de la Mozelle), ex-conventionnel, contrôleur des postes à Metz.

Cholet-Beaufort (du Puy-de-Dôme), du conseil des 500.

Crochon (de l'Eure), du conseil des 500.

Clary (Etienne) des Bouches du Rhône, négociant à Marseille.

Clavier (de la Loire-Inférieure), du conseil des anciens.

Claviere (du Cantal), du conseil des 500.

Clauzel (de l'Arriege), du conseil des 500.

Cochon Duvivier (de la Charente-Inférieure), officier de santé de premiere classe de la marine.

Collard (des Forêts), du conseil des 500.

Collet (de l'Yonne), du conseil des 500.

Combes Dounous (du Lot), du conseil des 500.

Compayre (du Tarn), du conseil des 500.

Cornilleau (de la Sarthe), ex-législateur.

Coulmiers (de la Seine), ex-constituant, administrateur de l'hospice de Charenton.

Coutausse (du Lot et Garonne), du conseil des anciens.

Couzard (de la Gironde), du conseil des 500.

Crevelier (de la Charente), du conseil des 500.

Dabray (des Alpes Maritimes), du conseil des 500.

Dalphonse (de l'Allier), du conseil des anciens.

Danel (du Nord), du conseil des 500.

Danet (du Morbihan), du conseil des anciens.

Daracq (des Landes), du conseil des 500.

Dauphole (des hautes Pyrénées) du conseil des 500.

Dedelay-Dagier (de la Drôme) du conseil des anciens.

Defrance (de Seine et Marne (ex-conventionnel.

Delamarre (de l'Oise) du conseil des anciens.
Delattre (de la Somme) du conseil des 500.
Delecloix (de la Somme) du conseil des anciens.
Delneufcourt (de Gemmappes) du conseil des anciens.
Delort (de la Correze), du conseil des anciens.
Delpierre, aîné (des Vosges), du conseil des 500.
Delzons (du Cantal) du conseil des anciens.
Desmazieres (de Maine et Loire) du conseil des anciens.
Desnos (de l'Orne) du conseil des 500.
Desprez (de l'Orne) du conseil des 500.
Deveaux (de la Lys) du conseil des 500.
Devinck-Thierry (de l'Escaut), de la commission des 500.
Dillon (de la Vendée), du conseil des 500.
Drulh (de la haute Garonne), ex-conventionnel.
Dubosq (du Calvados), du conseil des 500.
Dubourg (de l'Oise), du conseil des anciens.
Duflos (du Pas-de-Calais), du conseil des 500.
Dumas (du Mont-Blanc), ex-conventionnel, accusateur public près le tribun. crim. du départ.
Dumoulin (du Nord), du conseil des 500.
Dupin (de la Nievre), du conseil des anciens.
Duplaquet (de l'Aisne), du conseil des 500.
Dupoix (des Landes), du conseil des 500.
Dupuys (de Seine et Oise), ex-conventionnel.
Durand (de Loir et Cher), du conseil des 500.
Dutrou-Bornier (de la Vienne), du conseil des 500.

Duval (de la Seine-Inférieure), ex-ministre de la police.
Duvillard (du Léman), chef de bureau à la trésorerie, et membre associé de l'institut.
Engerand (de la Manche), du conseil des 500.
Enjubault (de la Mayenne), du conseil des 500.
Eschasseriaux jeune (de la Charente-Inférieure), du conseil des 500.
Estaque (de l'Arriege), du conseil des anciens.
Eversdyck (de l'Escaut), du conseil des 500.
Fabry (de l'Ourte), du conseil des 500.
Faure (de la haute Loire), du conseil des anciens.
Febvre (du Jura), du conseil des 500.
Felix-Faulcon (de la Vienne), du conseil des 500.
Fery (de la Dyle), du conseil des 500.
Florent-Guyot (de la Côte-d'Or), ex-ministre plénipotentiaire à la Haye.
Fontenay (d'Indre et Loire), ex-législateur.
Foubert (de la Dyle), du conseil des 500.
Fouquet (du Cher), du conseil des anciens.
Fourmi (de l'Orne), du conseil des anciens.
Fournier (de l'Hérault), du conseil des anciens.
Franck (des Forêts), du conseil des anciens.
Frégeville, de la commission des 500.
Frochot (de la Côte-d'Or), ex-constituant.
Fulchiron l'aîné (Joseph) (du Rhône), banquier.
Gantois (de la Somme), du conseil des 500.
Garnier-Deschesnes (de Seine et Oise), du conseil des 500.

Gassendi (des Basses-Alpes), ex-constituant.
Gaudin (de la Vendée), du conseil des anciens.
Gauthier (de la Côte-d'Or), du conseil des anciens.
Gauthier (de la Correze), du conseil des anciens.
Geoffroi (Côme) (de Saône et Loire), ex-législateur.
Germain (du Jura), du conseil des 500.
Gesnouin (du Finistere), du conseil des 500.
Gheysens (de la Lys), du conseil des anciens.
Gilbert, professeur à l'école vétérinaire d'Alfort.
Gintrac (de la Dordogne), du conseil des anciens.
Girod (de l'Ain), du conseil des 500.
Girot Pouzols (du Puy-de-Dôme), du conseil des 500.
Gonnet (de la Somme), du conseil des anciens.
Gossuin (du Nord), du conseil des 500.
Goyet Dubignon (de la Mayenne), du conseil des anciens.
Grappe (du Doubs), du conseil des 500.
Grégoire (de la Meurthe), ex-conventionnel.
Grenot (du Jura), du conseil des 500.
Guérin (des Deux Sevres), du conseil des anciens.
Guérin (du Loiret), du conseil des 500.
Guichard (de l'Yonne), du conseil des 500.
Guillemot (de la Côte-d'Or), du conseil des 500.
Guirail (des Basses-Pyrénées), du conseil des 500.
Guiter (des Pyrénées orientales), ex-conventionnel.
Guyot-Desherbiers (de la Seine), du conseil des 500.

Hardy (de la Seine-Inférieure), du conseil des 500.
Hémart (de la Marne), du conseil des 500.
Hopsomer (de l'Escaut) du conseil des anciens.
Houdebert de Loué (de la Sarthe), du conseil des 500.
Hubard (de la Meuse-Inférieure), du conseil des anciens.
Huon (du Finistere), du conseil des anciens.
Hattinguais (de Seine et Marne), du conseil des 500.
Jacomet (des Pyrénées orientales), du conseil des anciens.
Jacomin (de la Drôme), du conseil des 500.
Janod (du Jura), du conseil des 500.
Jan (de l'Eure), du conseil des anciens.
Jourdan (de la Nievre), du conseil des 500.
Jouvent (de l'Hérault), du conseil des 500.
Juhel (de l'Indre), du conseil des 500.
Kervélégan (du Finistere), du conseil des 500.
Laborde (du Gers), ex-législateur.
Lachieze (du Lot), du conseil des anciens.
Lacrampe (des Hautes-Pyrénées), du conseil des 500.
Lafont (du Lot et Garonne), du conseil des 500.
Lagrange (du Lot et Garonne), du conseil des anciens.
Lametherie (Antoine) (de Saône et Loire), ex-constituant.
Langlois (de l'Eure), du conseil des anciens.
Lapotaire (du Morbihan), du conseil des anciens.

Larcher (de la Haute Marne), du conseil des anciens.
Latour Dauvergne, capitaine des grenadiers.
Laumond (de la Creuze), du conseil des 500.
Leblanc (de l'Oise), du conseil des 500.
Leblanc (des Hautes Alpes), du conseil des 500.
Leblond, bibliothécaire des Quatre-Nations.
Lecerf (de l'Eure), du conseil des anciens.
Leclerc (de Maine et Loire), ex-conventionnel.
Leclerc (Nicolas), (de Seine et Oise).
Lefevre-Caillet (du Pas-de-Calais), ex-législateur.
Lefebvre-la-Roche, ex-administrateur du département de la Seine.
Lefebvrier (du Morbihan), du conseil des 500.
Légier (du Loiret), du conseil des 500.
Legrand (de l'Indre), ex-législateur.
Lemayod (du Morbihan), du conseil des anciens.
Lemée (des Côtes du Nord), du conseil des anciens.
Lemesle (de Seine-Inférieure), du conseil des 500.
Lemoine (du Calvados), ex-conventionnel.
Lenormand (du Calvados), du conseil des 500.
Lerouge (de l'Aube), du conseil des anciens.
Leroux (Étienne) (de la Seine), du conseil des 500.
Leroy (de l'Eure), du conseil des 500.
Lespinasse (de la Haute-Garonne), ex-législateur.
Lesoinne (de l'Ourthe), du conseil des anciens.
Lévêque (du Calvados), commissaire centrale du département.

Lobjoy (de l'Aisne), du conseil des anciens.
Louvet (de la Somme), du conseil des 500.
Loyaud (de la Vendée), du conseil des anciens.
Luminais (de la Vendée), du conseil des 500.
Lucas (de l'Allier), ex-constituant.
Mallein (de l'Isere), du conseil des anciens.
Mansord (du Mont-Blanc), du conseil des 500.
Maras (d'Eure et Loire), du conseil des 500.
Marc-Aurele (de la Haute-Garonne), ex-consul à Barcelone.
Martinet (de la Drôme), du conseil des 500.
Massa (des Alpes-Maritimes), ex-conventionnel, commissaire central du département.
Maugenest (de l'Allier), du conseil des 500.
Maupetit (de la Mayenne), du conseil des anciens.
Ménard (de la Dordogne), ex-conventionnel.
Menessier (de l'Aube), du conseil des 500.
Méric, (de l'Aude), du conseil des anciens.
Metzger (du Haut-Rhin), du conseil des 500.
Meyer (de l'Escaut), du conseil des 500.
Meyer (du Tarn), du conseil des anciens.
Mollevault (de la Meurthe), du conseil des 500.
Montault-Desilles (de la Vienne), du conseil des anciens.
Montardier (de Seine et Oise), du conseil des 500.
Monseignat (de l'Aveyron), du conseil des 500.
Morand (des deux Sevres), du conseil des anciens.
Moreau-Sigismond (du Mont-Terrible), du conseil des anciens.

Morel (de la Marne), du conseil des 500.
Mosneron aîné, négociant à Nantes, ex-législateur.
Moulland (du Calvados), du conseil des anciens.
Nairac (de la Charente-Inférieure), du conseil des 500.
Olbrechts (de la Dyle), du conseil des anciens.
Ornano (Michel), du département de Liamone.
Ortalle (de Gemmappes), du conseil des 500.
Paillart (d'Eure et Loire), du conseil des anciens.
Pampelone (de l'Ardêche), ex-constituant.
Papin (des Landes), du conseil des anciens.
Pellé (de Seine et Oise), du conseil des anciens.
Pémartin (des Basses-Pyrénées), du conseil des 500.
Perrier (de Grenoble), négociant.
Perrin (des Vosges), de la commission des anciens.
Pictet Diodati (du Léman), membre de l'administration centrale du département.
Pigeon (de la Dordogne), du conseil des 500.
Pilatre (de Maine et Loire), ex-conventionnel, administrateur des hospices civils.
Pillet (de la Loire-Inférieure), du conseil des 500.
Poisson (de la Manche), du conseil des anciens.
Poulain (Célestin) (de la Marne), du conseil des 500.
Poultier (du Pas-de-Calais), du conseil des 500.
Provost (de la Mayenne), du conseil des 500.
Rabasse (de la Seine-Inférieure), du conseil des 500.
Rabaut (du Gard), du conseil des anciens.

Raingeard (de la Loire-Inférieure , du conseil des anciens.

Rallier (d'Ille et Vilaine), du conseil des 500.

Ramel (de la Loire), du conseil des 500.

Rampillon (de la Vienne), du conseil des 500.

Reguis (des Basses-Alpes), du conseil des anciens.

Renaud Lascours (du Gard).

Renault (de l'Orne) du conseil des 500.

Reybaud-Clauzonne (du Var), ex-accusateur public du tribunal criminel.

Ricard (du Rhône), du conseil des 500.

Richard (de la Loire), du conseil des anciens.

Ricour (de la Lys), du conseil des 500.

Riviere (du Nord), du conseil des anciens.

Rodat (de l'Aveyron), du conseil des anciens.

Rœmers (de la Meuse-Inférieure), du conseil des 500.

Roger-Martin (de la Haute-Garonne), ex-législateur.

Rossée (du Haut-Rhin), ex-législateur.

Rousseau-d'Etelonne (des Ardennes) ex-banquier à Paris.

Rouvelet (de l'Aveyron), du conseil des 500.

Saint-Martin (de l'Ardêche), du conseil des 500.

Saint-Pierre-Lesperet (du Gers), ex-administrateur du département.

Sallenave (des Basses-Pyrénées), du conseil des 500.

Salligny (de la Marne), du conseil des anciens.
Savary (de l'Eure), du conseil des 500.
Sauret (de l'Allier), du conseil des 500.
Schirmer (du Haut-Rhin), du conseil des anciens.
Scherlock (de Vaucluse), du conseil des 500.
Sieyes (Léonce) (du Var), ex-administrateur du département.
Simon (de Sambre et Meuse), du conseil des anciens.
Simon (de Seine et Marne), du conseil des 500.
Simonnet (de l'Yonne), du conseil des anciens.
Tack (Paul) (de l'Escaut), du conseil des 500.
Tardy (de l'Ain), du conseil des 500.
Tarte (de Sambre et Meuse), du conseil des 500.
Tarteyron (de la Gironde), du conseil des anciens.
Teissier (des Bouches du Rhône), négociant, commissaire de la comptabilité intermédiaire.
Thénard (de la Charente-Inférieure), du conseil des 500.
Thevenin (du Puy-de-Dôme), du conseil des anciens.
Thierry (de la Somme), du conseil des anciens.
Toulgoët (du Finistere), du conseil des anciens.
Trottier (du Cher), du conseil des 500.
Turgan (des Landes), du conseil des anciens.
Trumeau (de l'Indre), du conseil des 500.
Vacher (Charles) (du Cantal), du conseil des anciens.
Van Kempen (du Nord), du conseil des anciens.

Van Ruymbeke (de la Lys), du conseil des 500.
Vergniaud (de la Haute-Vienne), du conseil des 500.
Verne (de la Loire), du conseil des anciens.
Vigneron (de la Haute-Saône), ex-conventionnel.
Villars (de la Haute-Garonne), ex-conventionnel.
Villers (de la Loire-Inférieure), ex-conventionnel.
Villot (de l'Escaut), du conseil des 500.
Vozelle (de la Haute-Loire), du conseil des 500.

Le Sénat-conservateur a élu, pour composer le tribunat, les cent citoyens dont les noms suivent, classés dans leur ordre alphabétique.

Adet, ex-ministre de la république aux Etats-Unis d'Amérique.
Andrieux, du conseil des 500.
Arnoult (de la Seine), du conseil des 500.
Bailleul, du conseil des 500.
Bara (des Ardennes), du conseil des 500.
Baret (de la Lys), du conseil des anciens.
Beauvais, de la commission législative des 500.
Benjamin-Constant (du Léman), homme de lettres.
Bérenger, de la commission des 500.
Berthelemy (de la Correze), du conseil des 500.
Bézard (de l'Oise), du conseil des 500.
Bitouzé-Linieres, du conseil des 500.

Boisjolin, professeur d'histoire à l'école centrale du Panthéon.
Bosc (de l'Aube), du conseil des 500.
Boutteville, de la commission des anciens.
Caillemer, du conseil des anciens.
Cambe, du conseil des 500.
Carret (du Rhône), du conseil des 500.
Chabaud-Latour (du Gard), de la commission des 500.
Chabot (de l'Allier), du conseil des anciens.
Challan (de Seine et Oise), du conseil des 500.
Chassiron, de la commission des anciens.
Chauvelin, ex-ambassadeur de la république à Londres.
Chazal, de la commission des 500.
Chenard, du conseil des 500.
Chénier, de la commission des 500.
Costé (de la Seine-Inférieure), du conseil des 500.
Courtois, du conseil des anciens.
Crassous (de l'Hérault), ex-législateur.
Curée, du conseil des 500, ex-législateur.
Daunou, de la commission des 500.
Debry (Jean), du conseil des 500.
Defermont, ex-législateur, commissaire de la trésorerie nationale.
Delpierre le jeune, du conseil des 500.
Desmeusniers, ex-constituant.
Desmousseaux, administrateur des hospices civils de Paris.

Desrenaudes (de la Correze), homme de lettres.
Dieudonné, du conseil des anciens.
Dubois (des Vosges), ex-législateur, commissaire de la trésorerie.
Duchêne, du conseil des 500.
Duveyrier, ex-secrétaire-général de la justice.
Eschasseriaux l'aîné, du conseil des 500.
Fabre (de l'Aude), du conseil des 500.
Faure (de la Seine), du conseil des 500.
Favard, du conseil des 500.
Gallois, membre associé de l'institut.
Ganilh, homme de loi.
Garat-Mailla (des Basses-Pyrénées), homme de lettres.
Garry, fils aîné (de la Haute-Garonne), homme de loi.
Gaudin (Emile), de la commission des 500.
Gillet (de Seine et Oise), du conseil des 500.
Gillet-la-Jacqueminiere (du Loiret), du conseil des 500.
Ginguené, ex-ambassadeur de la république à Turin.
Girardin (Stanislas), ex-législateur.
Goupil-Préfeln fils, de la commission des anciens.
Gourlay, de la commission des 500.
Grenier (du Puy-de-Dôme), du conseil des 500.
Guinard, du conseil des 500.
Guttinguer, du conseil des anciens.
Huguet (de la Seine), du conseil des anciens.

Jacquemont, chef de division au ministere de l'intérieur.

Jard-Panvilliers, du conseil des 500.

Jaucourt, ex-législateur.

Imbert (de la Ferté-sous-Jouarre), ex-législateur.

Isnard, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Jubé, adjudant-général, ex-commandant de la garde du directoire.

Labrouste, du conseil des 500.

Laloi, de la commission des anciens.

Lahary, du conseil des anciens.

Laromiguiere, membre associé de l'institut national.

Laussat, de la commission des anciens.

Lecointre-Puyraveau, du conseil des 500.

Legier (des Forêts), du conseil des 500.

Legonidec, substitut du commissaire du gouvernement au tribunal criminel du département des Landes.

Legoupil-Duclos, du conseil des 500.

Lejourdan, du conseil des anciens.

Leroy, ex-commissaire près le bureau central de Paris.

Ludot, de la commission des 500.

Malès (de la Correze), du conseil des 500.

Malherbe (de Lille-et-Vilaine), du conseil des 500.

Mallarmé, du conseil des 500.

Mathieu, de la commission des 500.

Miot, ex-ministre de la république à Florence, secrétaire-général de la guerre.

Mongèz, administrateur des monnoies.
Mouricault (de la Seine), du conseil des anciens.
Noël, ex-ambassadeur près la république batave, chef de division au ministere de l'intérieur.
Parent-Réal, du conseil des 500.
Pénieres, du conseil des 500.
Pérée (de la Manche), ex-législateur.
Picault (de Seine et Marne), du conseil des anciens
Portiez (de la Seine), du conseil des 500.
Riouffe, homme de lettres.
Roujoux, du conseil des anciens.
Savoyrollin, ex-avocat-général à Grenoble.
Say (Jean-Baptiste), homme de lettres.
Sédillez, de la commission des anciens.
Thibaud, de la commission des 500.
Thiessé, de la commission des 500.
Trouvé, ex-ambassadeur près la république cisalpine.
Vesin, du conseil des 500.

Le Sénat-conservateur arrête que, conformément à l'article II de la loi du 3 nivose, il communiquera de suite aux commissions législatives du conseil des anciens et du conseil des 500 la nomination des membres du tribunat et du corps législatif.

Le citoyen Didot l'aîné est nommé imprimeur du Sénat-conservateur.

Les citoyens Charles Bréa, du département de la Seine-Inférieure, et Desforges-Beaumé, du département de l'Aisne, sont messagers d'état pour le Sénat-conservateur.

Lecture faite du procès-verbal ci-dessus, sa rédaction est définitivement arrêtée et adoptée. Il sera publié.

Le Sénat s'ajourne à demain 6 nivose, à midi; et la séance est levée.

Fait au palais du Sénat-conservateur, le 5 nivôse, an 8 de la république.

Signé SIEYES, président; ROGER-DUCOS, secrétaire; LACÉPEDE, secrétaire.

N. B. Comme il est survenu plusieurs corrections et changements essentiels, l'impression de ce procès-verbal étant terminée, je certifie que les exemplaires portant cette note sont les seuls authentiques.

P. DIDOT l'aîné,
Imprimeur du Sénat-conservateur.